



Suppression d'un article de contrat de travail

Par **La perniere**, le **24/03/2011** à **17:28**

Bonjour,

Je suis en négociation avec un employeur sur un contrat de travail ponctuel (20 heures par semaine sur 3 semaines).

J'ai refusé de signer le contrat qu'il me proposait car il contient une clause de confidentialité. Me disant qu'il n'a pas le temps de le refaire, il me propose de barrer l'article au stylo et de signer à côté. Cette pratique permet-elle réellement de supprimer la clause ou est-ce une entourloupe?

Merci de vos réponses

Par **urigeo**, le **25/03/2011** à **19:19**

Un acte "authentique" peut en effet être modifié par rature sous réserve de cette signature l'authentifiant.

Par **La perniere**, le **26/03/2011** à **17:18**

Merci de votre réponse!